

## Atout PLIE Nord-Ouest 91

### OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION CAHIER DES CHARGES « LINGUISTIQUE A VISEE PROFESSIONNELLE, SALARIES EN PARCOURS IAE OU EMPLOI »

Mise en concurrence à procédure adaptée

### CAHIER DES CHARGES

---

**Date de mise en ligne du présent cahier des charges :**

**22/07/2019**

**Date limite de dépôt :**

**18/08/2019**

**Interlocuteur Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :**

Inès GAROUSTE et Lucile CHEVRON au 01 69 29 92 98  
Sonia LASSIAZ au 01 69 29 00 11

**Réponse à transmettre par mail et par courrier :**

- Mails : [i.garouste@atoutplie.fr](mailto:i.garouste@atoutplie.fr) et [l.chevron@atoutplie.fr](mailto:l.chevron@atoutplie.fr)  
[s.lassiaz@atoutplie.fr](mailto:s.lassiaz@atoutplie.fr)

- Adresse :  
Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège  
91978 COURTABOEUF Cedex

**Période d'exécution de la prestation :**

**Du 09/09/2019 au 31/12/2019**

**Les documents de réponse sont à renvoyer  
au plus tard le 18/08/2019 par courrier et par mail**

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation de l'action de formation « Linguistique à visée professionnelle salariés PLIE en parcours IAE ou en emploi ». Cette action a été proposée en 2017 puis 2018, après concertation des SIAE notamment.

La prestation intégrant tous les niveaux linguistiques confondus (Alphabétisation ou Français Langue Etrangère) permettra aux participants PLIE salariés des SIAE prioritairement ou en emploi de parcours, de se former à l'apprentissage de la langue française à l'oral et à l'écrit, afin de renforcer leurs chances d'accès à l'emploi durable. Il s'agit pour eux d'intégrer une formation collective mais individualisée en dehors de leurs heures de contrat.

La présente prestation est souhaitée entre le 09/09/2019 et le 30/11/2019.

Un bilan de fin de prestation devra être réalisé au plus tard le 30/11/2019.

## ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Permettre à un collectif de participants PLIE en étape d'emploi IAE ou en emploi de parcours, d'intégrer une action de formation linguistique à visée professionnelle 2 demi-journées en semaine et le samedi matin (3h de formation collective par demi-journée), et le passage d'un niveau de langue à l'issue.

### Objectifs de la prestation :

- Evaluer les participants à l'entrée en formation (Alphabétisation et en Français Langue Etrangère),
- Permettre une approche individualisée des participants, tous niveaux de formation confondus,
- Se former à la langue française écrite et orale,
- Renforcer la communication professionnelle des personnes, afin qu'ils sachent mettre en avant leurs qualités et compétences vis-à-vis d'un employeur,
- Acquérir le vocabulaire à visée professionnel, en fonction du projet souhaité des uns et des autres,
- Permettre la poursuite de l'apprentissage de la langue française, en même temps que la poursuite de son emploi (salariés de l'IAE ou participants PLIE en emploi de parcours en temps partiel).
- Préparer le passage du DILF dont une session d'examen est prévue le 21/11/2019.

### **Résultats attendus :**

- 90% de taux d'assiduité souhaité,
- 50% de poursuite de la formation linguistique à visée professionnelle, formation métier, etc.
- 90% de poursuite d'étape d'emploi,
- 90% de progression dans l'apprentissage de la langue française au 30/11/2019,
- 90% de progression dans l'apprentissage de la langue à la fin de l'année,
- 90% de passage du niveau de langue adapté au 30/11/2019.

## ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

### **Prestation pour le public cible suivant :**

- 6 participants PLIE au minimum et 12 participants PLIE au maximum en continu sur la période de formation précitée, entrées et sorties permanentes,
- Ayant un projet professionnel confirmé,
- Personnes en situation d'emploi au sein d'une structure de l'IAE ou en emploi de parcours PLIE à temps partiel prioritairement (emploi de moins de 6 mois),
- Personnes ayant besoin de se perfectionner en français à l'oral et à l'écrit pour progresser dans leur travail,
- Personnes souhaitant passer le DILF

### Dates prévisionnelles de la prestation :

Prestation en temps partiel, **deux ½ journées en semaine et une ½ journée le samedi matin.**

**Les jours de prestation prévisionnels sont les mardis après-midi, les vendredis après-midi et les samedis matin.**

**Lieu de l'action :** Sur le territoire d'Atout PLIE Nord-Ouest 91, dans une salle de cours équipée pour accueillir jusqu'à 12 personnes en formation et un encadrant.

#### Fréquence souhaitée de formation par semaine :

- Des informations collectives seront à prévoir en amont de l'action pour former le groupe au démarrage.
- Deux ½ journées de 3 heures par semaine (idéalement les mardis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h00) + une ½ journée de 3 heures le samedi matin de 9h30 à 12h30.
- Deux ½ journées de révision de 3 heures avant le passage du DILF le 21/11/2019

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE**

L'achat de prestation est soumis à concurrence à procédure adaptée entre candidats en mesure de réaliser le contenu des prestations décrites dans le présent cahier des charges.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique sur 20 points
- L'organisation de la prestation (méthode et pédagogie alternée) sur 20 points
- Les moyens mobilisés (humains et matériels) sur 20 points
- Prix de la prestation sur 40 points

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

La phase d'analyse des réponses pourra inclure une négociation sur la temporalité de la réalisation de la prestation, sur les critères de prix et de qualité, et le nombre de prestations.

### **ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

#### **ARTICLE 5-1 - LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La prestation devra se dérouler sur le territoire d'Atout PLIE, facilement accessible par les transports en commun pour le public PLIE. Atout PLIE se chargera de la recherche des lieux d'exécution. Il sera donc demandé aux prestataires d'être mobiles sur le territoire et de prévoir les aspects logistiques en conséquence (supports pédagogiques notamment).

#### **ARTICLE 5-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

L'intégration en prestation des participants devra avoir lieu **à partir du 9 septembre 2019, et le prestataire devra se rendre disponible pour réaliser une information collective auprès du public visé en amont du démarrage de la session (semaines 35 ou 36).**

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest 91 et le prestataire retenu, conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen.

#### **ARTICLE 5-3 CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION**

##### **ARTICLE 5-3-1 CONTRAT DE PRESTATION**

##### **ARTICLE 5-3-2 AVENANT**

En cas de réalisation de la prestation avant le 30/11/2019 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément de sessions dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et d'ingénierie du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

##### **ARTICLE 5-4 MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION**

Le paiement de la prestation interviendra pour la période sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fait : feuilles de présence originales à la demi-journée signées et cachetées des participants et du prestataire et les documents de bilan.

Seront payées les seules heures réalisées par le(s) participants et les formateurs sur la période citée (du **09/09/2019 au 30/11/2019**).

Le ou les prestataires retenus s'engage(nt) à conserver les documents liés à la prestation durant 10 ans, conformément aux règles de gestion du Fonds Social Européen.

Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre :

- Les états de présence (feuilles de présences originales signées des participants et du formateur, et cachetées)
- Les exemples de support pédagogique, de bilan individuel
- Les bilans individuels et bilans globaux sur les périodes signés et cachetées
- Les copies des positionnements linguistiques et évaluations linguistiques intermédiaires
- Les factures correspondantes détaillant les prix précités

#### **ARTICLE 5-4-1 - ETABLISSEMENT DU PRIX**

Le présent marché est traité à prix unitaire. Les prix sont indiqués en **coûts unitaires TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

Les coûts de la prestation devront être détaillés selon les modalités définies par le cahier des charges ici présenté.

Les prix sont fermes durant toute la durée du marché, ils ne pourront pas évoluer selon les variations de coût réel de la formation.

**La prestation sera facturée sur la base du :**

Coût unitaire horaire formateur « en face à face » TTC pour 1 session :

**Prix 1 : Coût unitaire horaire formateur information collective et réunion de bilan TTC \* 9 heures**

**Prix 2 : Coût unitaire horaire formateur en face à face pédagogique TTC X le nombre d'heures prévues**

8 semaines\* 9h (3 demi-journées de 3 heures par semaine) = 72 heures

Coût prévisionnel TTC : Coût unitaire horaire « Formateur » TTC \* 72 heures de prestation

**Prix 3 : Coût unitaire horaire formateur en face à face pédagogique pour réviser le passage du DILF TTC x le nombre d'heure prévues**

2 demi-journées\* 3 heures = 6 heures

Coût prévisionnel TTC : coût unitaire horaire « formateur » – révision du DILF » TTC \* 6 heures de prestation.

**Prix 4 : Coût unitaire forfaitaire TTC du Passage du DILF \* 12 Participants**

**Seules les heures réellement effectuées sur ces bases de calculs seront payées. Les prix comprendront les frais de missions et autres frais.**

#### **ARTICLE 5-4-2 – CLAUSE DE RÉFACTION**

En cas de non réalisation, Atout PLIE ne procédera pas au paiement du prix.

En cas réalisation partielle, Atout PLIE ne paiera que les heures réellement effectuées en collectif.

Au cours de réalisation de la prestation, Atout PLIE NO 91 se réserve la possibilité de réviser les modalités de mise en œuvre de la prestation, notamment en cas de difficulté avec le prestataire.

**Si un effectif de 6 participants PLIE n'est pas représenté, Atout PLIE annulera le créneau de formation ou demandera un report de ce créneau de formation. Les heures effectuées à moins de 6 participants présents ne seront pas payées.**

#### **ARTICLE 5-5 – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION**

1. Contrat de prestation signé et cacheté entre le prestataire et Atout PLIE Nord-Ouest 91
2. Le présent cahier des charges signé et cacheté par le prestataire retenu

3. La maquette financière exigée par le FSE pour la mise en concurrence à procédure adaptée signée et cachetée
4. Les annexes précisées dans le modèle de réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée

## ARTICLE 6 – OBLIGATION DE PUBLICITE

Le prestataire s'engage à apposer sur tout document utilisé au cours de la prestation\* les logos suivants (en haut, de gauche à droite) : « l'Europe s'engage en Île-de-France », le logo d'Atout PLIE, le logo du prestataire, ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national Emploi et Inclusion 2014-2020 ». Le prestataire s'engage également à afficher ces logos dans les salles et bureaux où se déroulera la prestation, au format A3.

\*bilans, feuilles de présences, feuilles de réunions, etc.

## ARTICLE 7 - MODALITES D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

Toute entrée sur la prestation est conditionnée par :

La transmission par le référent PLIE des coordonnées de la personne intéressée à Atout PLIE. Ensuite le PLIE transmet au prestataire la demande de positionnement.

La liste des personnes orientées, ainsi que les coordonnées des référents PLIE qui les accompagnent, sera transmise au(x) prestataire(s) à l'entrée sur la prestation et régulièrement, en fonction des nouvelles entrées sur le groupe.

## ARTICLE 8 - DEROULEMENT DE LA PRESTATION

### ARTICLE 8-1 LES DIFFERENTES PHASES DE LA PRESTATION

Le déroulement de la prestation devra reprendre les étapes présentées dans le tableau suivant.

Phases	Objet	Contenu
Sélection des participants	<p>Informations collectives de présentation de l'action, fonction de la liste présentée par Atout PLIE.</p> <p>Une évaluation de positionnement linguistique sera effectuée.</p>	<p>Choix final des participants retenus entre le prestataire et Atout PLIE sur la base de la motivation de la personne au regard de l'action présentée, du respect des prérequis. Fournir la feuille de présence originale.</p>
Suivi au cours de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A chaque nouvelle entrée, effectuer un diagnostic de positionnement</li> <li>- Adapter les contenus à chaque individu (tous niveaux confondus)</li> <li>- Faire un point avec le référent de parcours et le PLIE sur l'évolution de chaque participant dans l'action régulièrement au cours de la prestation</li> <li>- Effectuer un bilan global de l'action avant le 30/11/2019 et participer à la réunion de bilan de fin d'année.</li> <li>- Effectuer un bilan final de la prestation avant le 30/11/2019</li> <li>- Effectuer une évaluation linguistique pour chacun des participants avant le 30/11/2019 pour voir la progression du groupe, et une évaluation linguistique à chaque sortie d'un participant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer l'évolution des participants.</li> <li>- Echanger régulièrement avec la cheffe de projet du PLIE et les référents de parcours sur le déroulement de la prestation</li> <li>- Informer immédiatement le PLIE en cas de modification de planning ou de problème avec le collectif, ou encore d'absence de participants PLIE.</li> </ul>

<p>Bilan de fin de prestation</p>	<p><u>Evaluation de l'action pour le prestataire</u></p> <p>Période : du 09/09/2019 au 30/11/2019</p> <p>Observations sur l'évolution de chacun des participants au regard de son projet personnel et professionnel</p> <p>Pour la période de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les bilans individuels de progression des stagiaires</li> <li>- Fournir le bilan global de la période</li> <li>- Fournir les questionnaires FSE à l'entrée en formation des stagiaires (Un questionnaire par participant)</li> <li>- Fournir les feuilles de présence originales signées et cachetées des participants PLIE</li> <li>- Fournir les factures correspondantes aux prix du présent cahier des charges</li> <li>- Fournir des exemples de supports pédagogiques de cours</li> <li>- 1 réunion de pilotage ou de bilan sera à mettre en place sur la période</li> </ul>	<p>Entretien de conclusion avec le participant.</p> <p>Réunions de bilan sur la période précitée.</p> <p>Mise en place d'un document de Bilan général et des documents de bilans individuels à Atout PLIE et au conseiller emploi du PLIE.</p> <p>Transmission des factures détaillées à Atout PLIE, en même temps que la production du bilan ainsi que les feuilles de présence originales signées des participants et du prestataire.</p>
-----------------------------------	---	---

## ARTICLE 8.2 – ABANDON DE LA PRESTATION

En cas de non présentation du participant à l'action, le prestataire contacte ce dernier par téléphone ou par courrier. En cas de non réponse de sa part, le prestataire :

1. Contacte Atout PLIE pour l'informer de cette absence et décide ensuite de l'opportunité de sortir le participant de la prestation.
2. Réalise un bilan individuel et en remet l'écrit à Atout PLIE

Si un participant n'est pas présent au démarrage de l'action, une nouvelle orientation pourra avoir lieu.

## ARTICLE 9 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

### ARTICLE 9 - 1 – MOYENS HUMAINS

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la convention...). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

### ARTICLE 9 - 2 – MOYENS MATERIELS

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des locaux adaptés, et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

## ARTICLE 10 – COORDINATION

Le prestataire s'engage à favoriser en toutes circonstances le développement des liens avec la responsable de l'action à Atout PLIE et avec les référents emploi et/ou ASP des salariés participants à l'action.

Le prestataire s'engage à favoriser la connaissance de la prestation auprès des référents de parcours du PLIE notamment à travers sa participation aux réunions partenariales organisées par l'association Atout PLIE.

Une réunion de bilan finale sera effectuée avant le 30/11/2019.

## ARTICLE 11 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés, conformément au règlement UE n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données.

## ARTICLE 12 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, afin de s'assurer de la bonne exécution de la prestation. Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

## ARTICLE 13 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le prestataire s'engage à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

### TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE À ATOUT PLIE

Rythme de transmission	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRES	COMMENTAIRES
En réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée	Réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée et transmission des documents qualitatifs et financiers par courrier + mail+ annexes précisées dans le cahier des charges	Atout PLIE	Sans ce document le dossier ne sera pas traité.
Durant l'action	Les états de présences (feuilles d'émargement originales signées des participants et de l'encadrant et cachetées de l'organisme) + échanges de mails sur le déroulement de la prestation + les factures relatives aux différents prix	Atout PLIE	Ces éléments permettent de faire le rapprochement avec les informations transmises à la direction d'Atout PLIE. Ils servent à la certification de service fait. Ces informations seront transmises aux référents de parcours
A la sortie	Bilan de fin de parcours + bilan général de l'action signé et cacheté du formateur + feuilles de présence signées par les participants, le formateur et cachetées + réunion de bilan avec Atout PLIE + factures + exemples de supports pédagogiques + copie preuve passage du titre professionnel et de paiement de l'inscription aux titres	Référent de parcours Atout PLIE	Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec le participant
Dès la réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée et au cours de la prestation	CV de tout nouvel intervenant ou formateur	Atout PLIE	Informé le PLIE de tout changement lié à la structure si cela intervient en cours d'action
A la demande de règlement	Les états de présences originaux signés et cachetés + les documents supports + factures des heures réellement effectuées	Atout PLIE	Ce tableau sert à la certification de service fait et à la facturation